

Fiche projet 3.3.7 | Première priorité Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

Droits fondamentaux des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux

Description

L'UE est partie à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) et, dans la mesure de ses compétences, a pour obligation de contrôler le respect, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. Le rôle principal de la FRA dans le cadre de suivi de la CRPD de l'UE est de collecter et d'analyser les données pertinentes.

À la suite de l'achèvement des activités de recherche liées au projet sur les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux, des activités de communication supplémentaires et un dialogue avec les parties prenantes auront lieu en 2013

Objectifs

Fournir aux institutions et aux États membres de l'UE des données solides et comparables en ce qui concerne les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux, en mettant en particulier l'accent sur la question de la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité (article 12 de la CRPD).

Overall outputs

Rapports et autres documents sur la situation des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux.

Beneficiaries and target groups

- Commission européenne et Parlement européen
- Comité des droits des personnes handicapées (CRPD)
- États membres (ministère de la justice, administrations, organismes du secteur public, etc.)
- Conseil de l'Europe
- Organisations professionnelles
- Mécanismes de suivi des États membres en vertu de l'article 33 de la CRPD
- INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Société civile, y compris les organisations pour les personnes handicapées.

Activities and results achieved so far

Au cours de la période 2009-2010, l'Agence a collecté des données juridiques sur les cadres juridiques nationaux et internationaux disponibles pour les personnes handicapées mentales et les personnes souffrant de troubles mentaux. En 2010, l'Agence a publié un rapport concis sur le droit à la participation politique ; en 2011, un rapport sur la protection juridique des personnes souffrant de troubles mentaux en vertu de la législation en matière de non-discrimination ; et, en 2012, un rapport sur le placement involontaire et le traitement involontaire des personnes handicapées. Au cours de la période 2010-2011, l'Agence a mené une étude sociale sur la situation des personnes ayant vécu une expérience de handicap mental ou de troubles mentaux. Les résultats ont été rendus publics en 2012, au cours d'une importante conférence organisée par la FRA, en coopération avec le ministère danois des affaires sociales et l'Institut danois pour les droits de l'homme. Dans le cadre de ce projet, l'Agence a mené plusieurs activités de mise en réseau visant à mobiliser les parties prenantes pertinentes.

Activités prévues en 2013

- Dialogue avec les parties prenantes et présentation d'un rapport sur la capacité juridique des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux (en anglais, en français et en allemand).
- Publication des traductions en français et en allemand du rapport intitulé « Choix et contrôle : le droit à une vie autonome ».
- Les travaux enrichiront également le rôle de la FRA dans le cadre de suivi de la CRPD de l'UE.

Produits prévus en 2013

- Rapport socio-juridique sur la « Capacité juridique des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles mentaux » (en anglais, en français et en allemand).
- Rapport social sur le « Choix et contrôle : le droit à une vie autonome » en français et en allemand.
- Séminaire avec des experts juridiques travaillant sur le dossier de la capacité juridique, issus des ministères de la justice dans l'UE.
- Dialogue avec les parties prenantes.

Indicateurs de performance

- Pertinence des informations et des analyses fournies par rapport aux objectifs spécifiques
- Perception par les parties prenantes de la pertinence de ces travaux par rapport à leurs besoins
- Livraison des produits en temps utile

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2013
Recherches et coopération des parties prenantes	-	-	-	-	
Communication	-	0.25	-	-	€74,660
Total	-	0.25	-	0.25	€74,660

